

## LA UNE Pour une politique familiale universelle

Le Conseil constitutionnel a été saisi du [projet de loi Immigration](#) le 26 décembre 2023 par le président de la République, la présidente de l'Assemblée nationale et plus de 60 députés. Plus de 60 sénateurs ont saisi le Conseil le 27 décembre 2023.

L'Unaf relève que bon nombre des prestations visées par le projet de loi Immigration, sont destinées à faciliter l'emploi des parents, ce qui rend leurs restrictions d'autant plus incohérentes par rapport à l'objectif affiché de favoriser l'activité professionnelle.

L'Unaf a toujours défendu le principe d'universalité des allocations familiales et s'est toujours opposée aux mesures de ciblage. A de maintes reprises, à la faveur des restrictions qui se sont succédées ces dix dernières années, elle a alerté sur les risques de rupture du contrat social. En 2014, au moment de la mise sous conditions de ressources des allocations familiales, l'Unaf indiquait : "Le risque est que les allocations familiales soient de plus en plus critiquées (...) Certains voudront en exclure les familles étrangères. Ces allocations qui unissaient les familles finiront par les opposer les unes aux autres. Tout le monde sera perdant." Par ailleurs, dans un contexte de crise du logement, écarter des familles du bénéfice des Aides personnalisées au Logement ne va qu'accroître les situations de précarité. Attachée au droit de vivre en famille, l'Unaf s'oppose aussi aux nouvelles restrictions sur le regroupement familial.

L'Unaf espère que le Conseil Constitutionnel censurera ces mesures. Au-delà de ce projet de loi, la politique familiale doit être rendue à sa vocation universelle au sein de notre système de protection sociale. [Lire le communiqué de presse](#).

Sur le même sujet : Le 18 décembre 2023, plus de 5000 professionnels de santé demandent à Emmanuel Macron de "retirer cette loi mortifère pour la santé publique". La veille, une cinquantaine d'associations (dont [la Fondation Abbé Pierre](#), le Secours catholique, Emmaüs, la Fédération des Acteurs de la Solidarité, l'UNIOPSS, Médecins du Monde, la Ligue des Droits de l'Homme, la CIMADE...) et de syndicats avaient déjà appelé le président de la République à renoncer à la promulgation. Il en est de même pour le [Défenseur des Droits](#), pour la [Commission nationale consultative des droits de l'homme](#). À l'initiative du Mouvement associatif, [plus de 150 organisations associatives et de l'ESS](#) (dont les CRESS, le CRAJEP Grand Est, ATD Quart Monde...) appellent dans [une tribune](#) à un sursaut citoyen. Les présidentes et présidents d'université font part de leur inquiétude dans un [communiqué](#) en date du 20 décembre 2023 et demandent une nouvelle délibération sur la caution-retour. Selon une [étude de Campus France](#) publiée en 2022, les étudiants étrangers rapportent 1,3 milliard d'euros à la France chaque année. Le président du Medef Patrick Martin, à l'instar des autres organisations patronales (CPME et U2P) énonce que l'économie française aura "massivement" besoin de main-d'œuvre étrangère dans les prochaines décennies. Lire aussi : [Les Rencontres du CESE : L'immigration, parlons-en](#) (octobre 2023).

Pourtant, pour Didier Leschi, directeur de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), les mesures contenues dans la loi immigration récemment votée seraient, d'après lui, "plus ouvertes" que ce qui se fait dans d'autres pays de l'Union européenne, notamment. Les Français approuvent-ils ce durcissement de la politique migratoire ? C'est ce que semble corroborer [les derniers sondages](#). On pourra lire [l'analyse de Mathilde Nuparelli](#) pour Public Sénat.

## Au niveau européen

L'Union européenne (UE) a trouvé le 21 décembre 2023 un accord sur la refonte des règles européennes en matière d'asile et de migration. [Lire l'article](#).



## BUDGET

### La loi de programmation des finances publiques

La [loi de programmation des finances publiques](#) (LPFP) pour les années 2023 à 2027 a été promulguée le 18 décembre 2023, après validation par le Conseil Constitutionnel ([décision du 14 décembre](#)). Elle ambitionne de réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique...). [Lire l'article](#).

### La loi de financement de la Sécurité Sociale

La [loi de financement de la Sécurité Sociale](#) pour 2024, validée par le Conseil constitutionnel, a été promulguée le 26 décembre 2023. "Elle marque un tournant résolu en faveur de la prévention, en permettant la mise en place de bilans de prévention tout au long de la vie, le financement de campagnes de vaccination contre le papillomavirus au collège, la prise en charge intégrale des préservatifs pour les moins de 26 ans sans prescription et le remboursement de protections menstruelles durables pour les jeunes et les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire. La prévention est également renforcée au travers d'expérimentations : l'expérimentation de programmes d'activité physique adaptée pour les patients souffrant de cancers et l'expérimentation d'un parcours de soin dédié pour les dépressions post-partum." ([communication gouvernementale](#)) Retrouvez l'intégralité du dossier législatif du PLFSS 2024 sur [www.securite-sociale.fr](http://www.securite-sociale.fr)

### La loi de finances pour 2024

Le [Conseil Constitutionnel a validé le 28 décembre](#) le projet de loi de finances pour 2024. La loi a été [promulguée le 29 décembre](#). Le Gouvernement mettra en œuvre ce budget avec un objectif de 4,4 % de déficit à la fin de l'année 2024 et de maîtrise des comptes publics : un investissement "historique" en faveur de la transition écologique, le soutien aux services publics "prioritaires", le renforcement de la lutte contre toutes les fraudes aux finances publiques, le soutien aux collectivités territoriales "avec l'augmentation de plus de 1,75 milliards d'euros des différents versements de l'Etat aux communes, aux intercommunalités, aux départements et aux régions", la "sortie progressive des dispositifs de crise" (communication gouvernementale).

### La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 institue France Travail. Un "comité national pour l'emploi" fixera les règles de son fonctionnement et définira les orientations stratégiques au niveau national. Des "comités territoriaux pour l'emploi" sont prévus aux niveaux régional et départemental et dans les bassins d'emploi. Une inscription généralisée auprès de France Travail sera mise en place, au plus tard en 2025. Elle sera automatique pour les demandeurs du RSA dès le dépôt de leur demande d'allocation ainsi que pour les personnes handicapées demandant à être accompagnées. Les entreprises adaptées de travail temporaire (EATT) et les contrats à durée déterminée nommés "Tremplin" (CDDT) sont pérennisés. Autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant, les communes de plus de 10 000 habitants devront établir un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant à partir de 2025. On notera aussi que des mesures ont été introduites pour mieux contrôler les crèches, à la suite du récent [rapport de l'Inspection générale des affaires sociales](#) et de la publication de livres sur les dérives de certaines crèches privées. [Lire l'article](#).

## Trajectoires des bénéficiaires du RSA

Fin 2022, 2,1 millions de personnes percevaient le revenu de solidarité active (RSA). A la veille de la mise en œuvre du nouveau réseau pour l'emploi autour de France Travail et des dispositions issues de la loi Plein emploi, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) vient de publier des données utiles à la bonne compréhension de la situation des bénéficiaires du RSA. Dans [une étude sur les trajectoires des bénéficiaires du revenu de solidarité active](#), la Drees met des chiffres sur des réalités différentes vis-à-vis de l'allocation : certains l'ont perçue pendant dix ans (un sur cinq), d'autres font des allers-retours (deux sur cinq) tandis que d'autres en sortent une fois pour toutes (deux sur cinq). Les dernières données sur l'orientation et l'accompagnement de ces bénéficiaires ont également été présentées ce 14 décembre 2023. Autre priorité pour la Drees : la constitution d'une "base exhaustive de données individuelles", qui permettra de croiser les données d'accompagnement avec les résultats en termes de retour à l'emploi et de sortie des minima sociaux. [Lire l'article.](#)

## Métiers du social

Le 5 décembre 2023, le Haut Conseil du travail social (HCTS) a rendu au gouvernement le [Livre blanc du travail social](#), avec des préconisations pour repenser l'organisation et les conditions de travail mais aussi la conception et les pratiques des "métiers du lien". Face à un manque d'attractivité et de sens, il préconise une revalorisation des salaires, des formations adaptées, une nouvelle organisation du travail. Il faut en effet savoir que 71% des établissements du secteur rencontrent des difficultés de recrutement, 30 000 postes sont vacants ; les organisations professionnelles anticipent 150 000 départs à la retraite d'ici 2025 au sein des 35 000 établissements qui le composent ; 90 000 salariés ont quitté le secteur en 2021.

Dans le cadre de son nouveau cycle "Les associations actrices de la protection sociale", Solidarités TV, la chaîne du réseau Uniopss-Uriopss, s'est penchée, le 14 décembre 2023, sur l'attractivité des métiers de l'humain. [Accédez aux replays de l'émission ;](#) Retrouvez l'ensemble des émissions de la chaîne.

## Un partenariat solidaire pour rompre l'isolement des personnes âgées

L'Udaf de Moselle a initié un partenariat avec l'association Unis-Cité de Metz, pour s'engager ensemble à rompre l'isolement des personnes âgées. Le projet Solidarité Seniors concerne des personnes âgées sous mesures de protection. Ce projet qui favorise le "bien vieillir" permet de prévenir la perte d'autonomie par une présence chaleureuse et bienveillante auprès de personnes âgées isolées résidant dans l'agglomération messine, à domicile ou en établissement. Au cœur de ce projet, nous trouvons des jeunes volontaires français et européens, lesquels avec leur engagement, leur parcours, leur diversité culturelle et linguistique, permettent de briser les barrières de la solitude et de créer des liens intergénérationnels précieux. Les sorties, les jeux de société, et surtout les moments de partage et d'échange sont autant d'occasions de créer des moments de bonheur et de convivialité avec les personnes âgées. [Lire l'article.](#)

## La proximité et la qualité des services rendus au citoyen

La Cour des comptes et le Conseil d'État ont organisé le 13 décembre 2023 un colloque sur le thème "La proximité et la qualité des services rendus au citoyen". Familles Rurales intervenait lors de la troisième table-ronde "Le maintien ou le rétablissement de services de proximité". Si les grandes métropoles disposent de réseaux de transports en commun, de gares importantes ou encore d'un maillage de services de proximité, les territoires ruraux vivent au quotidien la dépendance au véhicule individuel, l'absence de solutions de mobilité, l'éloignement des services. "Pour faire reculer la fracture territoriale et préparer l'avenir, il est temps pour les pouvoirs publics d'agir fortement et de déployer une véritable politique structurelle pour accompagner les zones rurales et leurs habitants. Celle-ci doit remplir deux objectifs principaux : "stopper la spirale du recul des services de proximité et engager une transition écologique adaptée aux territoires", souligne Guylaine Brohan, présidente de la fédération nationale Familles Rurales.



## EDUCATION

### **PISA : la France classée 23<sup>ème</sup> et en régression**

Le programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) est la plus grande étude internationale auprès d'élèves dans le domaine de l'éducation. Cette enquête permet de mesurer les performances des élèves, d'étudier leur préparation à la vie adulte, de déterminer les facteurs exogènes qui influencent leurs performances (les conditions socio-économiques par exemple). Les tests sont organisés tous les trois ans par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Préparés par un groupe d'experts internationaux chargés de concevoir des questions et des exercices qui évitent d'avantager les élèves de tel ou tel pays, ils présentent trois caractéristiques qui expliquent leur succès : un éloignement des programmes scolaires pour évaluer les compétences générales des élèves âgés de quinze ans ; une limitation à trois enseignements fondamentaux (langue maternelle, mathématiques, sciences) afin de faciliter les comparaisons ; des résultats compréhensibles pour les autorités comme pour le grand public. L'[enquête PISA 2022](#) a été rendue publique le 5 décembre 2023. Elle situe la France en 23<sup>ème</sup> position sur les 81 pays analysés et surtout révèle un net recul par rapport à la précédente étude. Le ministre de l'Education nationale, Gabriel Attal, a annoncé une [série de réformes](#) pour "remettre de l'exigence" à l'école, au collège et au lycée en renforçant notamment l'enseignement des mathématiques et du français.

### **Jeunes enfants handicapés : un mode de garde souvent assuré par les parents**

Une étude, réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et publiée le 8 décembre 2023, porte sur les [modes de garde et d'accueil des jeunes enfants handicapés](#). Elle s'appuie sur une enquête réalisée fin 2021 et révèle que les parents, particulièrement les mères, sont "en première ligne" pour assurer cette garde. 47 000 enfants de moins de 6 ans bénéficiaient en 2021 de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) en France (hors Outre-mer). Avant 3 ans, la garde parentale domine. Parmi les enfants de moins de 3 ans éligibles à l'AEEH, 78% sont gardés à titre principal par au moins un des parents. 22% des enfants handicapés ne sont pas scolarisés à 3 ans. L'impact sur l'emploi des mères apparaît de façon évidente. Les mères d'enfants bénéficiaires de l'AEEH sont plus nombreuses que les autres mères à n'avoir jamais travaillé (15%), à être inactives ou au chômage au moment de l'enquête (60%), à avoir interrompu leur activité pour s'occuper de leur enfant (57%). [Lire l'article complet](#).

### **L'Udaf de Meurthe-et-Moselle et le dispositif "Parrainage-Marrainage de proximité"**

Le parrainage de proximité permet d'accompagner et d'aider à grandir en France, des centaines d'enfants, d'adolescents et de jeunes en situation de vulnérabilité. De longue date, l'Unaf milite pour le développement du parrainage de proximité. Elle est membre du [collectif "Tous parrains"](#), avec [l'UNAPP](#), [Parrains Par Mille](#), [Grands parrains](#), [France Parrainages](#) et le [Secours Catholique](#).

Devenir "parrain" ou "marraine", c'est offrir son temps et son soutien à un enfant qui en a besoin. C'est créer des liens affectifs forts, partager des moments précieux, et contribuer à son épanouissement. C'est aussi apprendre, échanger, et être un soutien concret pour une famille. C'est une expérience humaine riche en partage et en solidarité que l'Udaf 54 et le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ont à cœur de faire rayonner sur le département. Les enfants du Dispositif "[Parrainage-Marrainage de proximité](#)" ont fêté Noël le samedi 16 décembre 2023, dans une atmosphère de féerie et de partage, en présence de Marie-José Amah, Vice-Présidente du Conseil départemental déléguée à la protection de l'enfance, aux familles et à l'égalité femme homme. [Lire l'article](#).



## CONSOMMATION

### Mieux choisir pour mieux consommer

Dans le Panorama de novembre 2023, nous présentions le [rapport Assemat-Bellancourt](#) portant sur la multiplication des scores et donc des étiquetages sur les denrées alimentaires. Pour rester utiles, visibles et compréhensibles pour les consommateurs, ils doivent être cohérents et surtout connus. Les [Centres Techniques Régionaux de la Consommation](#) (CTRC), dont dans notre région la [Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est](#), ont un rôle majeur pour rendre cet étiquetage accessible à tous et aider le consommateur à "mieux choisir pour mieux consommer". Retour dans ce dossier (3 pages) sur les principaux scores à connaître et à différencier dans les rayons de vos magasins préférés.

[L'Institut National de l'Origine et de la Qualité](#) (INAO) donne accès aux différents cahiers des charges et guides des labels officiels, c'est-à-dire garantis et reconnus par l'État : AOP – IGP – STG – AB. Ils garantissent des aliments de qualité, typiques, ou élaborés dans le respect de l'environnement et du bien-être animal. Ce sont des conditions de production strictes validées par l'État et des contrôles réguliers réalisés par des organismes indépendants agréés par l'État. Ils permettent de maintenir des emplois dans les zones rurales notamment dans les zones de montagne. Ils font partie de notre patrimoine alimentaire. Ils concernent environ 1100 produits en France.

[L'Appellation d'origine protégée \(AOP\)](#) désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

[L'Indication géographique protégée \(IGP\)](#) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. L'IGP se réfère à un savoir-faire local.

[La Spécialité traditionnelle garantie \(STG\)](#) correspond à un produit dont les qualités spécifiques sont liées à une composition, des méthodes de fabrication ou de transformation fondées sur une tradition. Elle relève d'un usage, d'un savoir-faire, d'une pratique ancienne, typique, particulière nationale, régionale ou locale mais qui peuvent être réalisés en dehors du pays ou de la région de provenance ou de fabrication du produit. La STG ne s'applique qu'à des produits ou denrées alimentaires.

[L'agriculture et l'aquaculture biologiques](#) lient la qualité à un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Vous trouverez dans le lien toutes les informations utiles sur l'agriculture biologique et ses acteurs, ainsi que des outils et repères juridiques et techniques à destination des professionnels engagés, ou sur le point de l'être, dans l'agriculture biologique.

[Le Label Rouge](#) est un signe national qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieur par rapport aux autres produits similaires habituellement commercialisés. Les produits qui peuvent bénéficier d'un Label Rouge sont les denrées alimentaires et les produits agricoles non alimentaires et non transformés. Une denrée ou un produit Label Rouge peut bénéficier simultanément d'une Indication géographique protégée ou d'une Spécialité traditionnelle garantie, mais pas d'une Appellation d'origine (AOC/AOP).

\*

[Les mentions valorisantes](#) ne correspondent pas à des labels officiels mais figurent néanmoins sur une liste définie par arrêté ([arrêté du 5 juillet 2023](#)), certifiant la conformité du produit aux caractéristiques indiquées sur l'étiquetage (voir page suivante).

Les mentions "[Produit de montagne](#)" et "Montagne" garantissent que les matières premières, les produits agricoles ou agroalimentaires sont obtenus et élaborés dans une zone de montagne. Cette mention fait l'objet d'une réglementation nationale et européenne. La mention "Produit de montagne" ne s'applique pas aux vins ni aux boissons spiritueuses. Elle peut coexister avec une AOP ou une IGP. Il n'existe pas de logo officiel. La mention "Montagne" est une mention française utilisable sur les produits agricoles non alimentaires et non transformés et autres produits non éligibles à la mention "Produit de montagne", qui sont produits et élaborés en zone de montagne : eaux de sources, spiritueux, plantes aromatiques,...

La mention "Haute Valeur Environnementale (HVE)" a été créée en 2012, mais elle reste [très controversée](#).

La démarche "[Bleu Blanc Coeur](#)" a été créée par l'association du même nom. Elle vise à améliorer la qualité nutritionnelle et environnementale de notre alimentation, en diversifiant et équilibrant l'alimentation des animaux avec des fourrages et des graines d'intérêts nutritionnels naturellement riches en Omega 3 (herbe, luzerne, lin, féverole...). Capitale de la gastronomie française, Lyon accueille chaque année le [Concours International des vins, des bières et spiritueux, et des fromages et produits laitiers](#). Des milliers de produits venant de plusieurs pays y sont alors dégustés et les meilleurs sont récompensés. Cette année, les jurés du concours ont dégusté le 24 novembre 2023 plus de 10 000 échantillons, représentés par 48 pays. Depuis sa création, le concours a valorisé des millions de produits grâce à ses médailles. Un bon nombre des producteurs, éleveurs et adhérents Bleu-Blanc-Coeur se sont distingués cette année dans la catégorie des fromages et produits Laitiers. [Lire l'article](#).

Le label "[Origine France Garantie](#)" (OFG) garantit que 50% du prix de revient unitaire du produit est acquis en France et les caractéristiques essentielles du produit sont acquises en France. Du 9 au 12 novembre 2023, plus de 1000 exposants se sont donnés rendez-vous pour le plus grand événement célébrant la fabrication française à la Porte de Versailles à Paris. "Origine France Garantie" était représentée par plus de 70 entreprises autour d'un pavillon dédié.

Depuis 2017, l'écolabel "Pêche Durable" est un signe de qualité qui certifie aux consommateurs que ces produits de pêche répondent à des exigences environnementales, économiques et sociales durables.

[Le Nutri-Score](#) a été mis en place pour la première fois en France en 2017, en se basant sur les travaux de l'équipe du [Pr. Serge Hercberg](#) ainsi que l'expertise de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) et du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP). Le logo apposé sur la face avant des emballages alimentaires informe les consommateurs sur la qualité nutritionnelle globale des denrées en complément de la déclaration nutritionnelle. Il est constitué d'une échelle de 5 couleurs (du vert foncé à l'orange foncé) associée à une note allant de A (très bonne qualité nutritionnelle) à E (mauvaise qualité nutritionnelle). Il est attribué sur la base d'un score obtenu après calcul, pour 100 g ou 100 ml de produit, de la teneur en nutriments à limiter voire éviter (calories, sel, sucres, acides gras saturés) et de la teneur en nutriments et aliments à favoriser (protéines, fibres, fruits, légumes ou légumineuses, huile de colza, d'olive, de noix). L'utilisation du Nutri-Score est gratuite et d'application volontaire pour les entreprises. Si le Nutri-Score a permis aux industriels d'améliorer la valeur nutritionnelle de leurs produits, il présente un certain nombre de limites et à ce titre ne doit pas constituer le seul repère de choix pour le consommateur. Les associations de consommateurs souhaitent une prise en compte des additifs et du taux de transformation, des portions journalières recommandées et de l'équilibre alimentaire, des micronutriments (sels minéraux, vitamines, oligoéléments, calcium), autant d'éléments négligés aujourd'hui dans la détermination du Nutri-Score. Le mode de calcul du Nutri-Score est en cours de révision. Dans tous les cas, rien ne vaut un coup d'œil sur la liste des ingrédients...

\*

**Les applications en ligne** gratuites présentent des divergences selon les produits. Il est intéressant de les utiliser mais il ne faut pas se fier à une seule d'entre elles et choisir la plus adaptée à ses propres critères en tant que consommateur (voir page suivante).

Dans la plupart des applications est retenue la note [Nova](#). C'est un système de notation de 1 à 4 qui permet de classer les produits par ordre de transformation. Celui-ci a été créé pour venir en complément du Nutri-Score qui n'est pas suffisant à lui seul ; en effet, le Nutri-Score prend seulement en compte les nutriments mais ne tient pas compte du critère naturel ou transformé d'un produit. Ainsi, le beurre aura un mauvais Nutri-Score mais un bon score Nova puisque c'est un produit brut qui ne subit pas de transformation industrielle. À l'inverse, des produits au Nutri-Score A ont un Nova 4 puisque ce sont des produits transformés.

[Open Food Facts](#) est une base de données collaboratives enrichie chaque jour. Après avoir renseigné un questionnaire sur ses préférences alimentaires, environnementales ou diététiques, elle donne un tableau nutritionnel complet du produit en précisant : additifs, allergènes, labels, traçabilité, empreinte carbone...

Après avoir renseigné un questionnaire personnalisé, les informations nutritionnelles sont données en fonction de son profil (et non pour 100g), l'application [My Label](#) communique des données d'ordre social et écologique, sur les labels, mais ne garantit pas la non-utilisation de pesticides ou d'OGM. Elle cite ses sources.

[Yuka](#) déchiffre les données nutritionnelles des produits en scannant leur code-barre et indique le nombre de calories et leur impact sur le corps. Elle fournit également quelques informations sur l'impact environnemental. L'application a développé son propre système de notation qui prend en compte le Nutri-Score, la présence d'additifs nocifs et la part de bio et propose des alternatives si les produits sont considérés comme "mauvais".

Les additifs, colorants et autres antibiotiques sont présents dans l'alimentation depuis plus de 40 ans. Pour détecter les produits les plus nocifs, il y a ainsi désormais [le scan food](#). Grâce à une application, le consommateur peut scanner les produits dans les rayons. Ils sont quasiment tous référencés et notés. Ces applications décryptent par exemple les étiquettes au dos du jambon ou du cassoulet. Ces applis permettent de détecter si, éventuellement, tel ou tel produit est dangereux pour la santé. Le scan food est aussi particulièrement intéressant pour les personnes présentant des allergies ou devant suivre des régimes alimentaires spécifiques.

L'alimentation responsable peut être définie comme un type d'alimentation recommandé en fonction de ses bienfaits pour la santé et pour l'environnement. Elle garantit une bonne répartition des ressources alimentaires des territoires et qui préserve en même temps l'environnement. L'alimentation responsable fait la part belle aux produits locaux et de saison, aux produits issus d'une agriculture responsable et de l'agriculture biologique. Chacun d'entre nous peut avoir une attitude alimentaire responsable qui limite notre impact personnel sur l'environnement et favorise la vie économique et sociale de sa région.

**La consommation responsable** est un mode de consommation :

> Respectueux de l'environnement,

La consommation de biens / services proposés par un acteur répondant à des critères d'exigence environnementale visant à réduire notre impact sur l'environnement et à préserver notre santé du fait de sa réutilisation (seconde vie) et / ou attestés par des labels.

> Socialement juste,

La consommation de biens / services proposés par un acteur poursuivant un objectif de justice sociale par la facilitation de l'accès à tous aux droits ou poursuivant une démarche de solidarité collective impliquant les citoyens et permettant un partage juste et équitable des impacts de l'activité sur les territoires.

> Qui permet un partage économique équitable.

La consommation de biens / services proposés par un acteur ayant une gestion conforme aux principes de réinvestissement des bénéfiques et à l'encadrement des profits individuels. De plus, les acteurs se doivent d'être vigilants au partage économique tout le long de la chaîne de production en commercialisant des produits labellisés dans ce sens.

Pour une alimentation responsable en région Grand Est, suivez le site <https://www.zigetzag.info/>



## DEVELOPPEMENT DURABLE

### Les contrats de transition écologique des 50 sites industriels les plus polluants publiés

Le gouvernement a publié, le 13 décembre 2023, les 32 contrats de transition écologique des 50 sites industriels les plus polluants, dont en région Grand Est les sites de Florange et Pont-à-Mousson (ArcelorMittal) ainsi que de Dombasle (Solvay). Ils sont destinés à contractualiser l'engagement de ces industriels à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 45% d'ici 2030. [Lire l'article](#). [Consulter les 32 contrats](#).

### Energie

Deux ans de négociations ont été nécessaires pour rendre le marché européen moins dépendant de la volatilité des prix des combustibles fossiles. L'Union européenne (UE) a conclu, le 14 décembre 2023, un accord pour réformer le marché de l'électricité, notamment pour favoriser l'investissement dans les énergies décarbonées, y compris le nucléaire. [Lire l'article](#).

### COP 28

La COP 28, organisée à Dubaï aux Émirats arabes unis, s'est terminée le 13 décembre 2023. Si les participants ont approuvé une [feuille de route](#) pour "s'éloigner" des combustibles fossiles, l'[accord](#) n'a pas répondu à l'appel en faveur d'une "élimination progressive" du pétrole, du charbon et du gaz.

### Ordonnance Durabilité

L'[ordonnance du 6 décembre 2023](#), prise en application de la loi du 9 mars 2023 ([DDADUE](#)), pose les obligations de transparence en matière de durabilité des grandes entreprises, des PME cotées en Bourse et des entreprises de pays tiers disposant d'une succursale ou d'une filiale en France. Elle transpose également dans le droit français les dispositions européennes en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises en fonction de leurs tailles. On pourra lire également le [rapport au Président de la République](#) relatif à cette ordonnance.

### Avis du CESER sur le Rapport de développement durable

Le 8 décembre 2023, le CESER Grand Est a remis un avis sur le [Rapport de développement durable](#) du Conseil Régional. Ses préconisations portent principalement sur les actions suivantes : sensibiliser les jeunes au développement durable ; accompagner la rénovation énergétique du bâti et le développement de constructions durables ; déployer les énergies renouvelables locales ; la Région, au plus près des habitants. Ce même jour, le CESER a adopté une [nouvelle motion](#) se prononçant pour le déstockage intégral des déchets ultimes de stocamine. Il a remis le lendemain son [avis sur le budget primitif 2024](#).



## SANTE

### Hommage

Yvon Schléret est décédé le 7 décembre 2023 à Nancy. Il a été le créateur en Lorraine du 2<sup>ème</sup> Observatoire Régional de la Santé dès 1978 et co-fondateur de la Fédération des Observatoires Régionaux de la Santé (Fnors) en 1988, président de l'association Carrefour, président de l'IRTS de Lorraine, président de l'Association des acteurs de l'économie sociale et solidaire en Lorraine, président de l'Alforeas, mais aussi cofondateur d'une batucada, défenseur de l'histoire mosellane et de Metz, sa ville de naissance. Il a été un infatigable défenseur de la lutte contre les inégalités sociales et particulièrement quand elles concernaient le champ de la santé. [L'Observatoire régional de la santé lui rend hommage](#).



## La santé environnementale dans les travaux de l'Igas de 2013 à 2022

Face aux enjeux sanitaires et sociétaux liés à la santé environnementale, l'Inspection générale des affaires sociales a souhaité tirer les enseignements de près d'une trentaine de rapports qu'elle a réalisés seule ou avec d'autres inspections générales entre 2013 et 2022. [Lire le rapport.](#)

### Bases de données, cartographies et portraits de territoires

Au cours de leurs activités, le personnel infirmier de l'Éducation Nationale réalise des bilans infirmiers auprès des élèves de 6<sup>ème</sup> de l'Académie de Strasbourg. À partir de ce travail, a été développé en Alsace un logiciel spécifique d'informatisation des données des dépistages infirmiers appelé "Logiciel de Santé Scolaire" (L2S). Retrouvez ici [les fiches des 23 circonscriptions scolaires de l'Académie.](#)

A consulter également ici [la cartographies des lieux de mise en œuvre des programmes d'Education Thérapeutique du Patient](#) (ETP) dans la région, ainsi que les [diagnostics territoriaux addictologiques par département du Grand Est](#). Une synthèse à l'échelle du Grand Est issue de la consultation d'acteurs a également été produite : [ici](#)

Retrouvez ensuite les mises en ligne des trois [webinaires de l'ORS Grand Est](#) sur les portraits de territoire.

**Le nouveau [catalogue de formation 2024](#) de France Assos Santé est en ligne.**

### EN BREF MAIS IMPORTANT...

✓ Toute personne victime de violences conjugales a la possibilité de recevoir, depuis le 1<sup>er</sup> décembre, un soutien financier de la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la MSA afin de quitter rapidement son domicile, se mettre en sécurité et faire face à ses dépenses immédiates. Elle est versée en une fois dans les 3 à 5 jours à compter de la réception de la demande complète, sous forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt sans intérêt, selon votre situation financière et sociale (dans le cas d'un prêt, l'auteur des violences pourra être condamné à rembourser le prêt à votre place). Le montant de cette aide est de 240 € minimum et varie en fonction des ressources et du nombre d'enfants de moins de 21 ans à la charge du demandeur. Pour en savoir plus : [arretonslesviolences.gouv.fr](#) , [flyer Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales](#) .

✓ L'Inspection générale des affaires sociales a procédé à l'analyse contradictoire de la COG 2018-2022 arrêtée par le réseau des caisses d'allocations familiales (CAF) et l'Etat. Ses travaux se sont centrés sur le fonctionnement du réseau et de la caisse nationale et sur la gestion des prestations ; l'action sociale de la branche famille a donné lieu à des travaux succincts, complétés par ailleurs par des évaluations internes et externes. [Lire l'article](#) ; [Lire le rapport](#) ; [Lire les annexes](#).

✓ A la demande des ministres chargés du travail, de l'économie, de la fonction publique et des comptes publics, les inspections générales des finances, des affaires sociales et de l'administration ont étudié les conditions d'une éventuelle mise en place d'un compte épargne-temps universel (CETU). [Lire l'article](#) ; [Lire le rapport](#) ; [Fiches techniques](#) .

✓ Vous avez entre 15 et 29 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2024, [candidatez pour le Conseil régional des jeunes du Grand Est 2024-2026](#). Au cours d'un mandat de 2 ans, vous contribuerez à faire évoluer les politiques régionales et proposerez des actions concrètes qui concernent directement les jeunes du territoire. Plusieurs actions pour les jeunes ont été précédemment initiées par le Conseil régional des Jeunes, comme par exemple : le [Reliomètre](#) , un outil de sensibilisation contre les relations toxiques, récompensé par le Prix Anacej des jeunes citoyens le 26 octobre 2023 à l'Assemblée Nationale à Paris ou bien la formation de près de 1500 jeunes aux gestes de premiers secours depuis début 2023.

✓ L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié le 28 décembre 2023 ses dernières données sur l'évolution de la population française : 67,5 millions d'habitants et une croissance démographique atone, un phénomène lié d'une part à une mortalité plus importante, d'autre part à une baisse de la fécondité. [Lire l'article](#).

**Nous vous souhaitons une très belle année 2024.**

*L'Unaf, l'Uraf et les Udaf unis pour les familles*